



PROTECTION DES PETITES DALLES ET DES GRANDES DALLES
MAITRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – PIECE C

NOTICE EXPLICATIVE



Sommaire

SOMMAIRE.....	3
1 PRESENTATION DES DEMANDEURS	5
2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OPERATION.....	7
3 ETUDES PREALABLES AU CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT PROPOSE A L'ENQUETE	11
3.1 PRESENTATION DES BASSINS VERSANTS DES PETITES DALLES ET DES GRANDES DALLES	11
3.2 RAPPEL DES OBJECTIFS.....	12
3.3 ETUDE HYDRAULIQUE	13
3.4 MAITRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION DES AMENAGEMENTS	14
4 PRESENTATION GENERALE DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.....	15
4.1 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PROJETES SUR LE BASSIN DES GRANDES DALLES	16
4.2 DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PROJETES SUR LE BASSIN DES PETITES DALLES	19
4.3 CONCEPTION ET REALISATION DES AMENAGEMENTS	23





1

Présentation des Demandeurs

*Le présent dossier est déposé par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral
et la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.*



RAISON SOCIALE

FECAMP CAUX LITTORAL AGGLO

**CATEGORIE
JURIDIQUE**

Communauté d'agglomérations

SIEGE SOCIAL

825 route de Valmont
76 400 FECAMP

SIRET

247 600 331 00034

CONTACT

Laure BREVART Directrice des Services Techniques

Tél : 02.35.10.48.48

Mail : laure.brevart@agglo-fecampcauxlittoral.fr



RAISON SOCIALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COTE D'ALBATRE

**CATEGORIE
JURIDIQUE**

Communauté de communes

SIEGE SOCIAL

48 bis, route de Veulettes
CS40048
76 450 CANY-BARVILLE

SIRET

200 069 839 00013

CONTACT

Ludovic FORTIER - Directeur des Services
Techniques

Tél : 02.35.57.50.60

Mail : Ludovic.Fortier@cote-albatre.com



2

Contexte et justification de l'opération

La zone d'étude correspond au bassin versant topographique des vallées des Grandes Dalles et des Petites Dalles, soit une surface de 3870 ha. Toutefois, certains talwegs sont ponctués de dépressions au fond desquelles les ruissellements sont absorbés par des bétoires. Certaines zones, dites endoréiques, sont ainsi déconnectées du reste du bassin versant.

Il s'agit de talwegs marqués où des problèmes significatifs d'inondations, d'érosion et de coulées boueuses ont fréquemment été observés.

Dans un contexte d'augmentation de la fréquence des situations de crise, suite aux inondations de décembre 1999 et de mai 2000, la Communauté de Communes a confié au BET INGETEC en 2000 une étude visant à mettre en œuvre des mesures d'urgence destinées à lutter contre les problèmes les plus cruciaux. L'objectif développé dans cette mission n'était pas de mettre en œuvre une politique globale à l'échelle des bassins, mais de proposer des aménagements pouvant être mis en œuvre très rapidement à l'échelle de bassins versants unitaires. Cette étude des mesures d'urgence a ensuite été complétée d'une Etude Globale Intégrée menée en 2002, cette fois-ci sur l'ensemble du bassin versant de la VALMONT.

Sur la base de ces études, des travaux ont été réalisés en amont des Petites Dalles et Grandes Dalles. Néanmoins, les récentes conditions météorologiques ont montré que ce bassin versant et son exutoire urbanisé restent sensibles aux coulées de boues.

Les coulées boueuses observées sur le territoire posent le problème de la sécurité des personnes, augmentent les coûts d'entretien des ouvrages et diminuent leur efficacité. De plus, c'est le patrimoine agricole qui est entamé par cette érosion. Enfin, ces dysfonctionnements génèrent des phénomènes de turbidité vers la nappe (liées aux infiltrations rapides via les bétoires) et nuisent à la qualité des zones de baignade à l'aval.

Le BET ingetec, missionné par L'Agglomération Fécamp Caux Littoral, a réalisé une étude hydrologique/hydraulique en 2016 qui a permis de confirmer le diagnostic établi ci-dessus et de préciser les causes suivantes :

- Les bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles sont dominés par des parcelles agricoles sensibles à l'érosion :
 - ↳ Dégradation du patrimoine agricole (richesse des sols, contraintes d'exploitations) ;
 - ↳ L'efficacité de certains ouvrages est réduite à cause de l'envasement ;
- Concentration des ruissellements agricoles et urbains menaçant les zones bâties et la sécurité des biens et des personnes :
 - ↳ Infrastructures publiques éprouvées à chaque forte pluie (dépôts de boues dans les ouvrages, sur la chaussée et dégradations des revêtements
- Les deux plages se trouvent exposées aux coulées de boues :
 - ↳ La qualité des eaux de baignade est affectée par des concentrations élevées en bactéries (à ce jour, leur qualité reste classée comme « excellente »).



Afin de résoudre les dysfonctionnements sur ces bassins versants, le BET Ingetec a ensuite proposé plusieurs types d'aménagements, tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif, dans l'objectif de protéger les biens, les personnes et la ressource en eau.

- Des **aménagements d'hydraulique douce** afin de réduire les coulées de boue, l'érosion et les dysfonctionnements ponctuels :
 - ↳ des ouvrages de collecte et de transfert (fossés et noues à créer, accompagnés de fossés de diffusion) ;
 - ↳ des mares, des zones enherbées, des fossés, des fascines et des haies à créer ou à préserver permettant le ralentissement et la filtration des ruissellements.

- Des **ouvrages structurants** pour réduire les débits sur la chaussée traversant le hameau des Grandes Dalles et des Petites Dalles :
 - ↳ Des ouvrages de stockage/restitution afin de réduire et réguler le débit de ruissellement ;

Le projet retenu par le maître d'ouvrage permettra de limiter les coulées de boue en piégeant les sédiments à la parcelle, d'accompagner les ruissellements au droit des zones à enjeux et de réduire le débit de crue en cohérence avec les capacités des infrastructures existantes.

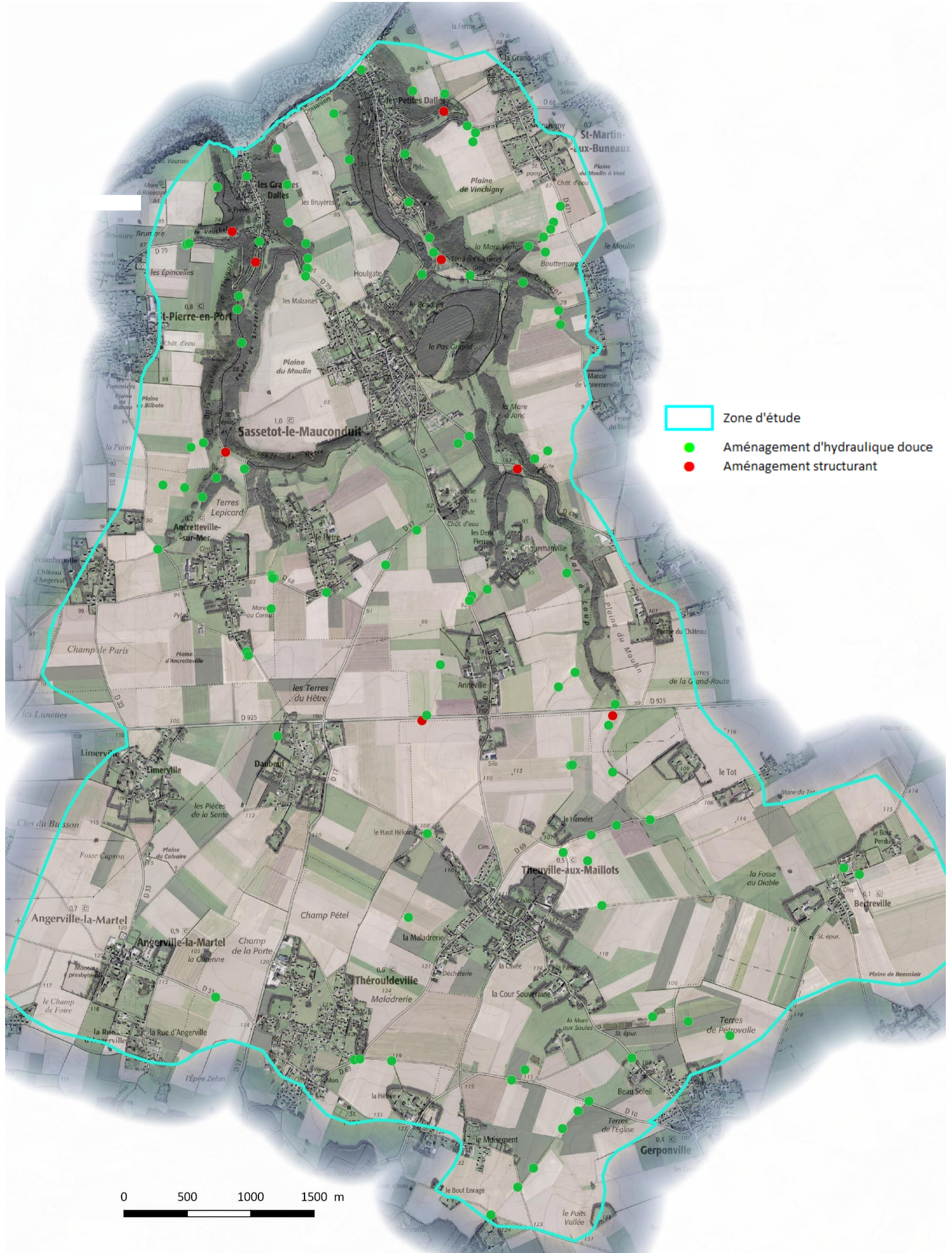
Le schéma suivant localise les aménagements à l'échelle du bassin versant.
Le chapitre suivant décrit plus précisément chacune de ces actions.

Ainsi, le présent dossier de Déclaration d'Utilité Publique correspond aux besoins de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre de disposer du foncier, si nécessaire, pour la réalisation des 8 ouvrages structurants.

Ce dossier s'accompagne du dossier d'Autorisation Environnementale permettant d'engager l'ensemble des travaux du programme d'aménagement au titre de la Loi sur l'Eau et d'accéder aux parcelles privées pour la réalisation des travaux d'hydraulique douce et l'entretien des ouvrages (DIG).

Le programme d'aménagements permettra de gérer quantitativement et qualitativement les ruissellements afin de protéger les zones bâties vulnérables et améliorer la qualité des eaux de baignade.

Schéma 1 : Localisation générale des aménagements retenus sur les bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles

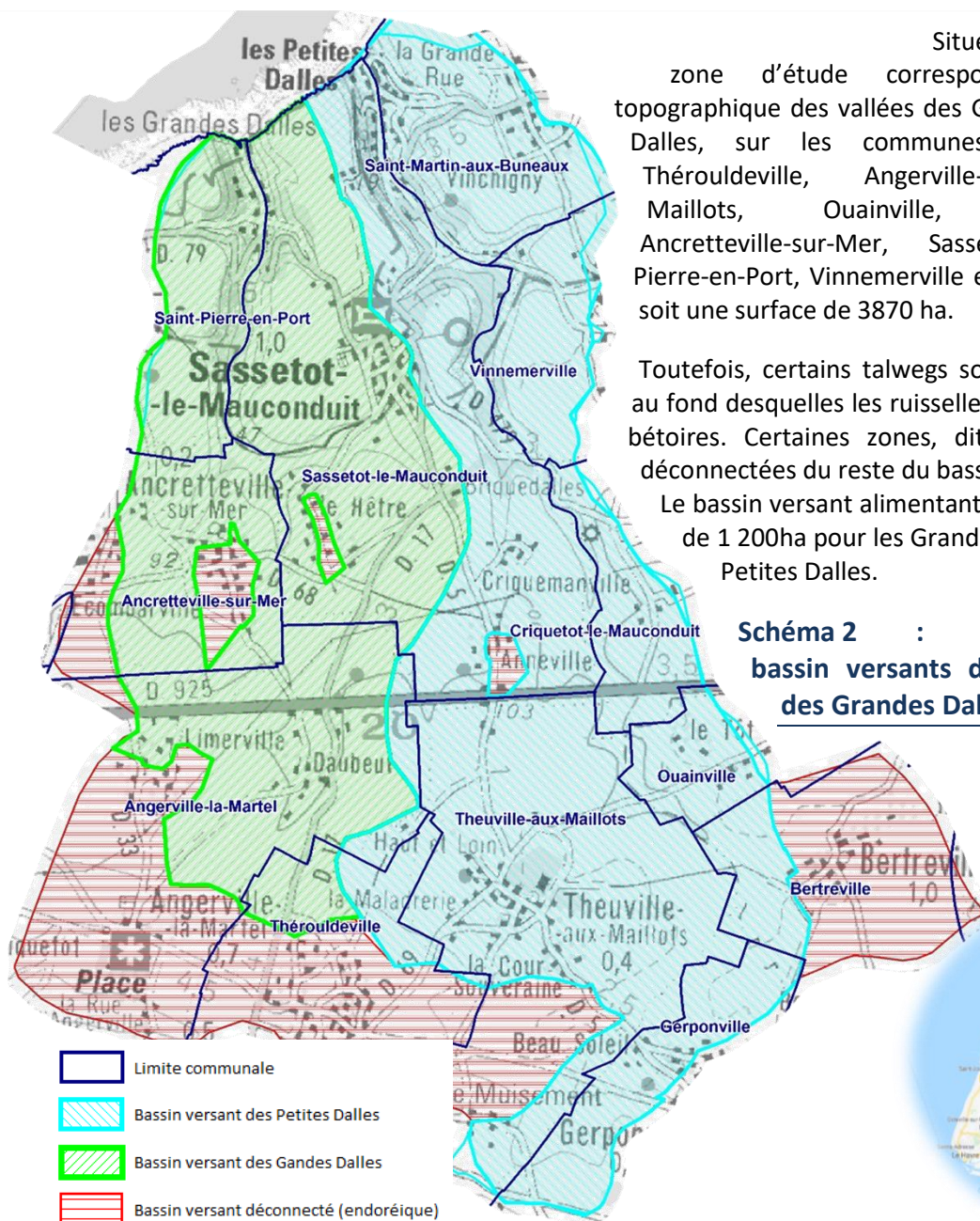




3

Etudes préalables au choix du parti d'aménagement proposé à l'enquête

3.1 Présentation des bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles



Situé en Seine-Maritime (76), la zone d'étude correspond au bassin versant topographique des vallées des Grandes Dalles et des Petites Dalles, sur les communes Bertreville, Gerponville, Thérouldeville, Angerville-la-Martel, Theuville-aux-Maillots, Ouainville, Criquetot-le-Mauconduit, Ancretteville-sur-Mer, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Pierre-en-Port, Vinnemerville et Saint-Martin-aux-Buneaux, soit une surface de 3870 ha.

Toutefois, certains talwegs sont ponctués de dépressions au fond desquelles les ruissellements sont absorbés par des bétouilles. Certaines zones, dites endoréiques, sont ainsi déconnectées du reste du bassin versant.

Le bassin versant alimentant effectivement les vallées est de 1 200ha pour les Grandes Dalles et 1 800 ha pour les Petites Dalles.

Schéma 2 : Localisation des bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles





3.2 Rappel des objectifs

Concernant les problèmes liés à l'érosion et aux coulées de boues, le diagnostic a identifié les causes suivantes :

- Les bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles sont dominés par des parcelles agricoles sensibles à l'érosion :
 - ↳ Dégradation du patrimoine agricole (richesse des sols, contraintes d'exploitations) ;
 - ↳ L'efficacité de certains ouvrages est réduite à cause de l'envasement ;
- Concentration des ruissellements agricoles et urbains menaçant les zones bâties et la sécurité des biens et des personnes :
 - ↳ Infrastructures publiques éprouvées à chaque forte pluie (dépôts de boues dans les ouvrages, sur la chaussée et dégradations des revêtements
- Les deux plages se trouvent exposées aux coulées de boues :
 - ↳ La qualité des eaux de baignade est affectée par des concentrations élevées en bactéries (à ce jour, leur qualité reste classée comme « excellente »).

Le programme d'aménagements, répond à une logique d'aménagement amont-aval, **priviliégiant la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce**, qui permettra de gérer quantitativement et qualitativement les ruissellements afin de protéger les zones bâties vulnérables et réduire l'apport de limons en cas de crue (maintien au droit des parcelles agricoles).

Ainsi, le programme d'actions va permettre :

- De maîtriser les ruissellements et de réduire le phénomène d'érosion ;
- De ralentir/filtrer les eaux, favoriser la sédimentation amont et optimiser les empochements ;
- D'améliorer la continuité hydraulique sur le bassin versant ;
- De lutter contre les inondations.



3.3 Etude hydraulique

En 2016, L'Agglomération Fécamp Caux Littoral a missionné le BET Ingetec pour la réalisation d'une étude hydraulique aboutissant à des solutions permettant de caractériser et traiter ces dysfonctionnements.

Les objectifs de cette étude de bassin versant étaient les suivants :

- ☑ **Phase 1 : Etat des lieux**
 - Diagnostic hydraulique basé sur les témoignages des élus et agriculteurs ;
 - Investigations de terrain.
- ☑ **Phase 2 : Estimation des débits de pointe et des volumes de ruissellement (calculs hydrologiques et hydrauliques)**
- ☑ **Phase 3 : Proposition de solutions techniques capables d'assurer :**
 - les aspects quantitatifs - une gestion efficace des eaux pluviales en intégrant les contraintes amont (débits de fuite et surverses) et aval (cours d'eau, captages d'alimentation en eau potable, milieux sensibles...) visant à améliorer le fonctionnement hydraulique du système, c'est à dire la suppression de toutes les insuffisances capacitaires ;
 - les aspects qualitatifs – toute solution visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement pluvial impliquant de prendre des mesures relatives pour diminuer les impacts des pollutions par le lessivage des zones urbanisées.

Suite au diagnostic de terrain et aux calculs hydrauliques, un programme d'aménagements sur les bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles a été retenu afin de résoudre les désordres hydrauliques (inondations, coulées de boues ...).

Les élus et agriculteurs ont été associés dès le début de l'étude hydraulique préliminaire puis à chaque étape, de sorte à partager le diagnostic hydraulique puis les solutions nécessaires à la résolution des dysfonctionnements recensés.



3.4 Maitrise d'œuvre de conception des aménagements

Les 8 ouvrages structurants ont fait l'objet d'une conception au stade PROjet, conforté par des études géotechniques préalables (G1) et de conception phase Avant-Projet (G2 AVP), réalisées par GINGER EBTP en juillet 2019.

Les plans PRO des 8 ouvrages structurants, concernés par la procédure de DUP, sont présentés dans la pièce D - Plan général des travaux.



4

Présentation générale du projet soumis à enquête publique

Le programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement, l'érosion et la protection des ressources en eau est établi selon deux objectifs cohérents avec les problématiques rencontrés sur les bassins versants d'étude :

- **Objectif 1** : Réduire les coulées de boue à travers les hameaux des Grandes Dalles et Petites Dalles, l'érosion et les dysfonctionnements ponctuels recensés sur le bassin versant, grâce à un **programme d'aménagements d'hydraulique douce**.
L'atteinte de cet objectif passe par la préservation autant que possible des mares et surfaces enherbées existantes et par la mise en œuvre d'un programme d'aménagements d'hydraulique douce pour gérer les ruissellements à la parcelle.
- **Objectif 2** : Réduire les débits sur la chaussée traversant le hameau des Grandes Dalles et des Petites Dalles.
L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation d'un **programme d'aménagement structurant d'ouvrages écrêteurs de crue**.

Les ouvrages ont été dimensionnés pour une protection décennale en comparant les résultats des pluies de durées 1h, 3h et 24 h.

Le cas le plus défavorable a été retenu (on constate que la pluie de 1 h est plus pénalisante pour le dimensionnement des ouvrages de transfert (canalisation/fossé) et la pluie de 3 h plus pénalisante pour les aménagements régulant les écoulements).

Il est à noter que les aménagements d'hydraulique douce du plan communal réalisé par la Chambre d'Agriculture, au niveau des bassins versants des Petites Dalles et des Grandes Dalles, ont été repris et complétés sur l'ensemble du secteur d'étude.

Suite à l'étude hydrologique/hydraulique 2016, l'aménagement PD.GeR.N.2 a déjà été réalisé et l'aménagement PD.SIM.B4a&d n'a pas été retenu.

4.1 Description des aménagements projetés sur le bassin des Grandes Dalles

Sur le bassin versant des Grandes Dalles, les aménagements correspondent à :

- 36 aménagements d'hydraulique douce :
 - ↗ 5 mares à créer/curer et 35 mares existantes à préserver ;
 - ↗ 4.3 km de fossés (diffusion, noue de transit des apports agricoles, fossé routier, ...) ;
 - ↗ 560 ml de merlons ($H_{\max} = 30$ cm) ;
 - ↗ 91 ml de haie ou fascine ;
 - ↗ 6 130 m² de bande enherbée à créer (fourrière, fond de talweg, etc).
- 3 ouvrages structurants.

Le tableau suivant présente les 36 aménagements du programme d'actions de lutte contre le ruissellement, l'érosion et la protection des ressources en eau, sur le bassin versant des Grandes Dalles.

- Aménagement d'hydraulique douce
- Aménagement structurant

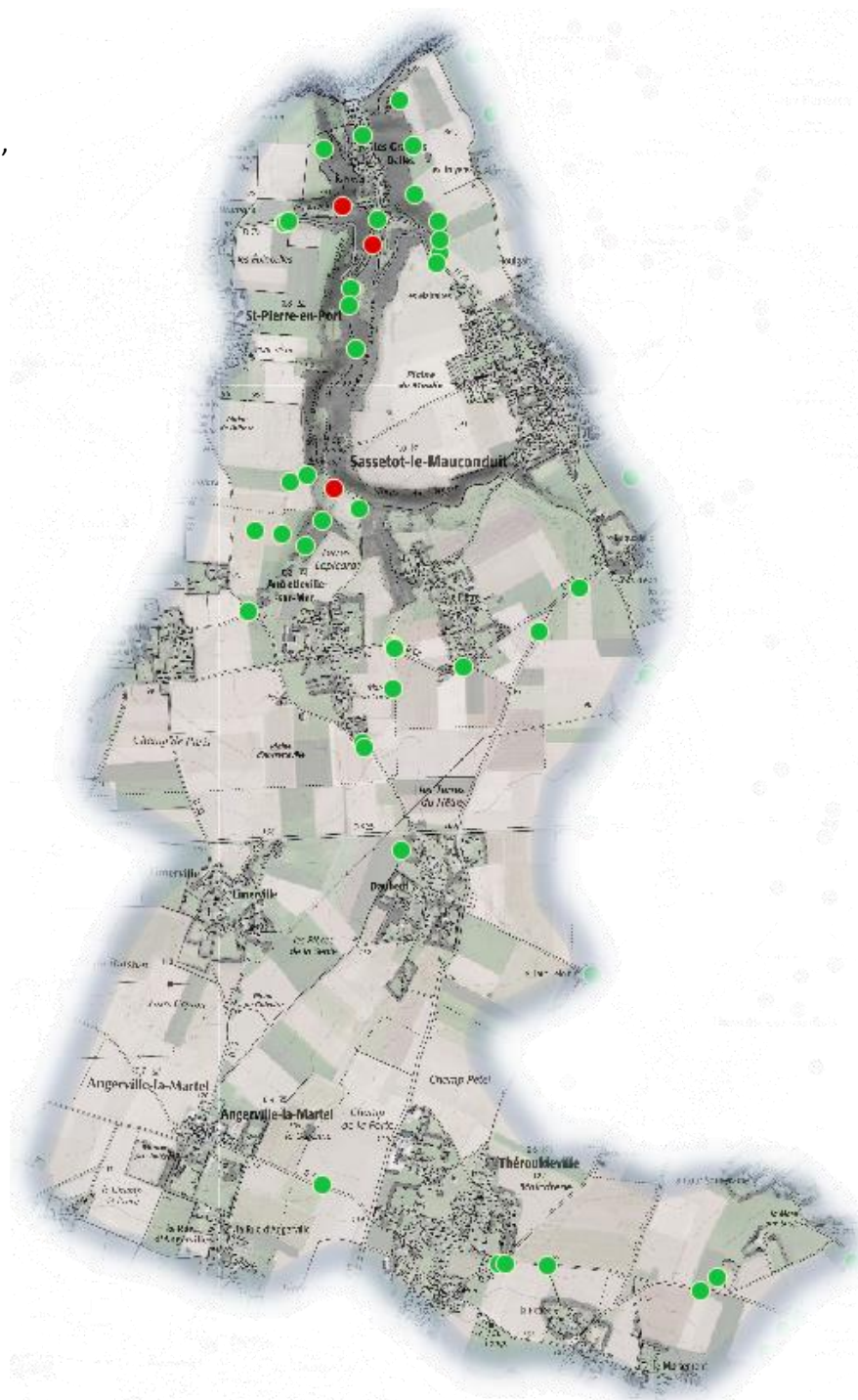




Tableau 1 : Programme d'aménagements sur le bassin versant des Grandes Dalles

Identifiant	Type	Commune	Commentaires
GD.The.FR.1	Fossé routier	Théroudeville (Dans SBV endoréique)	Réalisation d'un fossé en rive nord de la route départementale. Au point bas, le fossé fonctionnera par débordement vers le talweg (rôle de diffusion) Linéaire fossé : 820m
GD.The.Me.1	Merlon	Théroudeville	Merlon : Hauteur : 30 cm Linéaire : 75 m
GD.The.H.1	Bande enherbée		Surface : 250 m ²
GD.AIM.F.2	Fossé agricole	Angerville-la-Martel	Création d'un fossé en amont du chemin. Ajout d'un trop plein à travers le talus constituant l'obstacle aux écoulements. Linéaire fossé : 70 m Busage : Ø300mm
GD.AsM.FI.3	Fossé infiltration	Ancretteville-sur-Mer	Linéaire fossé : 50 m
GD.AsM.Ma.4	Mare à curer	Ancretteville-sur-Mer	Volume à stocker selon emprise disponible : ~100m ³
GD.AsM.Ma.5	Optimiser la mare	Ancretteville-sur-Mer	Volume à stocker selon emprise disponible : ~100m ³
GD.SIM.FR.6	Fossé routier	Sassetot-le-Mauconduit	Réalisation d'un fossé en rive nord de la route départementale. Au point bas, le fossé sera plus étendu vers l'herbage pour permettre l'écoulement gravitaire de l'ouvrage de traversée) Débit à gérer : 0,46m ³ /s Linéaire fossé : 740 m
GD.SIM.FM.7	Fossé merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Linéaire fossé : 50 m
GD.AsM.F.8	Fascine ou haie	Ancretteville-sur-Mer	Mise en place d'une fascine au point bas et reprise des merlons existant pour "entonner" les écoulements vers la fascine. Mise en herbe du point bas, reprise du busage et ajout d'un fossé de diffusion Busage :
GD.SIM.FD.8	Fossé de diffusion	Sassetot-le-Mauconduit	Diamètre : Ø500 mm Débit à gérer : 0,38 m ³ /s merlon :
GD.SIM.B.8	Busage	Sassetot-le-Mauconduit	Hauteur : 30 cm Linéaire : 60 m Fascine ou haie :
GD.SIM.Me.8	Merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Linéaire : 15 m Fossé : Linéaire : 60 m
GD.AsM.H.8	Bande enherbée	Ancretteville-sur-Mer	Surface : 190 m ²
GD.AsM.H.9	Bande enherbée		Dans l'angle de la parcelle Bande enherbée : Surface : 230 m ²
GD.AsM.Me.9	Merlon		Merlon : Hauteur : 30 cm Linéaire : 40 m
GD.AsM.F.9	Fascine ou haie		Fascine ou haie : Linéaire : 10 m
GD.SIM.H.10	Bande enherbée	Sassetot-le-Mauconduit	Surface : 700m ² (175x3m)
GD.AsM.SC.11	Sens de culture	Ancretteville-sur-Mer	Maintien du sens de culture perpendiculaire à la pente. Ajout d'un fossé en limite aval de la parcelle. La terre extraite du fossé et réutilisée pour constituer le merlon Linéaire fossé : 230 m
GD.AsM.FM.11	Fossé-merlon		
GD.AsM.Ma.11	Mare/creux d'infiltration	Ancretteville-sur-Mer	Réalisation d'une mare dans la prairie (aménagement non étanché), recevant les ruissellements du fossé. La surverse de la mare rejoint le fossé existant. Volume à stocker (selon emprise disponible) : 200m ³



Identifiant	Type	Commune	Commentaires
GD.AsM.Ma.12			Réalisation d'une mare dans la prairie (aménagement non étanché), recevant les ruissellements du fossé. La surverse de la mare rejoint le fossé existant Volume à stocker (selon emprise disponible) : 100m ³
GD.AsM.FR.13	Fossé routier	Ancretteville-sur-Mer	Mise en place d'un fossé en bordure de la chaussée. Maintien d'un accès à la parcelle cultivée (busage ponctuel si nécessaire) Linéaire de fossé : 152 m
GD.AsM.B1	Ouvrage structurant	Ancretteville-sur-Mer	Ouvrage réalisé en deux poches : Volume de stockage = 18 444 m ³ Débit de fuite = 300 l/s
GD.SPP.B2	Ouvrage structurant	Saint-Pierre-en-Port	Ouvrage aval de la STEP (amont de la RD79 avec reprise de l'existant) : Volume de stockage = 2 359 m ³ Débit de fuite = 500 l/s
GD.SPP.FM.15	Fossé-merlon	Saint-Pierre-en-Port	Fossé : Hauteur : 30 cm Linéaire : 50 m
GD.SPP.F.16	Fascine ou haie	Saint-Pierre-en-Port	Linéaire : 30 m
GD.SPP.NR.17	Noue à redents	Saint-Pierre-en-Port	Linéaire noue à redents : 380 m
GD.SIM.G.18	Gabions dans le chemin encaissé (condamne l'accès véhicule)	Sassetot-le-Mauconduit	Mise en place de 3 gabions en travers du chemin Linéaire total : 18 m (6mx3)
GD.SIM.G.19	Gabions dans le chemin encaissé (condamne l'accès véhicule)	Sassetot-le-Mauconduit	Mise en place de 3 gabions en travers du chemin Linéaire total : 18 m (6mx3)
GD.SIM.H.20	Mise en herbe de la fourrière	Sassetot-le-Mauconduit	Surface à mettre en herbe : 1 110m ²
GD.SIM.H.21	Mise en herbe de la fourrière	Sassetot-le-Mauconduit	Surface à mettre en herbe : 2 680m ²
GD.SPP.F.22	Mare à curer	Saint-Pierre-en-Port	Volume à stocker selon emprise disponible : ~200m ³ Surface à mettre en herbe (avec modelé du terrain) : 880 m ² Fascine ou haie en bordure amont de la mare sur 36 ml Merlon de régulation des eaux sur 53 ml, avec débit de fuite sur la RD et surverse latérale.
	Merlon		
	Fascine ou haie		
	Bande enherbée		
GD.SPP.Gr.23	Ajout de grilles sur le réseau	Saint-Pierre-en-Port	Ajout de 4 avaloirs pour favoriser le débordement au droit du dessableur
GD.SPP.Hy.24	Hydrocurage du réseau pluvial Ø300	Saint-Pierre-en-Port	Linéaire du réseau à curer : 470 m
GD.SPP.B3	Ouvrage structurant	Saint-Pierre-en-Port	Talweg Vauchel : Volume de stockage = 1 162 m ³ Débit de fuite = 50 l/s
GD.Fr25a à GD.Fr25f	Fossé d'infiltration	Saint-Pierre-en-Port Sassetot-le-Mauconduit	Mise en place de fossés à redents pour ralentir et infiltrer les écoulements. Ces fossés pourront être accompagnés d'une bande enherbée de 2 à 3 m pour réduire la fréquence du curage. Linéaire total : 1.7 km Etude géotechnique nécessaire aux abords de la falaise.

4.2 Description des aménagements projetés sur le bassin des Petites Dalles

Sur le bassin versant des Petites Dalles, les aménagements correspondent à :

- 67 aménagements d'hydraulique douce :
 - ↷ 4 mares à créer/curer et 44 mares existantes à préserver (+ quelques empochements) ;
 - ↷ 5 km de fossés (diffusion, noue de transit des apports agricoles, fossé routier, ...) ;
 - ↷ 1 km de merlons ($H_{\max} = 30$ cm) ;
 - ↷ 240 ml de haie ou fascine ;
 - ↷ 4.1 ha de bande enherbée à créer (fourrière, fond de talweg, etc..).
- 5 ouvrages structurants.

Le tableau suivant présente les 67 aménagements du programme d'actions de lutte contre le ruissellement, l'érosion et la protection des ressources en eau, sur le bassin versant des Petites Dalles.

- Aménagement d'hydraulique douce
- Aménagement structurant

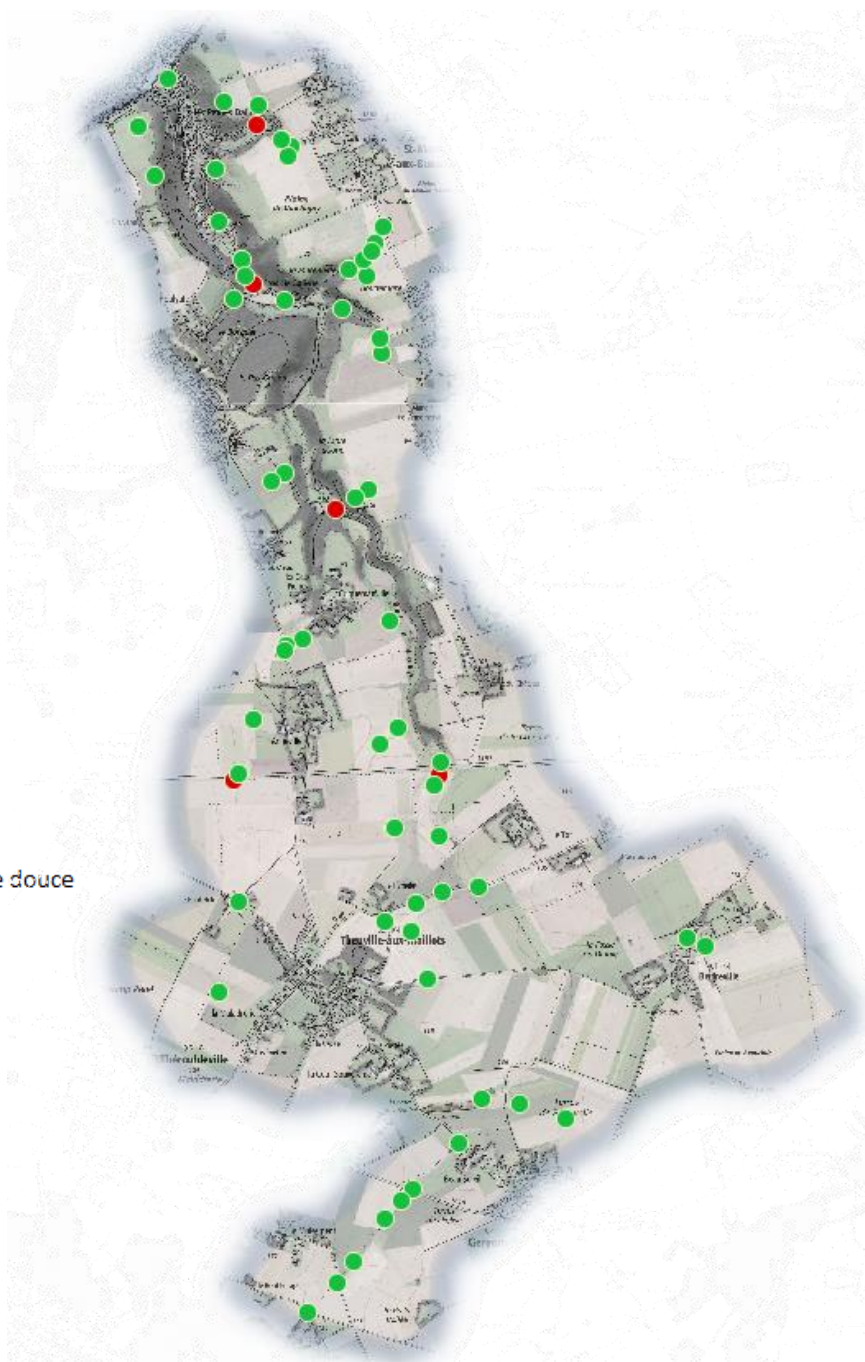




Tableau 2 : Programme d'aménagements sur le bassin versant des Petites Dalles

Identifiant	Type	Commune	Commentaires
PD.TaM.H.1	Angle enherbé	Theuville-aux-Maillots	Mise en herbe de l'angle de la parcelle Surface : 270m ²
PD.TaM.H.3	Bande d'herbe	Theuville-aux-Maillots	Surface à mettre en herbe : 420 m ²
PD.TaM.F.3	Fascine ou haie		Linéaire : 10 m, placé légèrement en rive gauche pour intercepter les 2 talwegs.
PD.TaM.H.4	Bande enherbée à centrer sur talweg	Theuville-aux-Maillots	Eviter l'écoulement dans le fossé constitué par la raie de labour, réduisant l'efficacité de la bande d'herbe. Possibilité de réduire la largeur en rive droite (actuellement environ 12 m) et nécessité de l'étendre en rive gauche d'au moins 3 m (actuellement 0) Surface : 6140m ²
PD.TaM.N.4	Petite noue		Favoriser l'évacuation des eaux de voirie pour infiltration vers la bande enherbée existante Linéaire noue : 30 m
PD.TaM.H.5	Bande enherbée	Theuville-aux-Maillots	5 m de large (en travers du parcellaire) Surface : 870m ²
PD.GeR.N.6	Noue mitoyenne	Gerponville	Linéaire noue : 240 m
PD.GeR.Ma.7	Mare tampon	Gerponville	Améliorer le fonctionnement du busage et le ressuyage des parcelles agricoles et l'infiltration vers la prairie. Trop plein vers la noue existante à préserver. Volume selon emprise disponible (~100 m ³). Vidange par infiltration.
PDe.TaM.FC.8	Fossé de collecte	Theuville-aux-Maillots (Dans SBV endoréique)	Diriger les eaux de la voirie et agricoles vers la mare (gabion de chasse) Linéaire fossé : 240 m
PDe.TaM.FI.8	2xFossés de collecte et d'infiltration		Améliorer le fonctionnement des busages Préserver les entrées charretières Linéaire fossé : 550 m (2x 275m)
PDe.TaM.FI.8	Fossé d'infiltration		Linéaire fossé : 60 m
PDe.The.FI.9	2xFossés d'infiltration	Théroutdeville (Dans SBV endoréique)	Linéaire fossé : 140 m (2x70m)
PD.GeR.Ma.10	Mare tampon	Gerponville	Améliorer le fonctionnement du busage et réduire l'emprise de la zone de stagnation Volume selon emprise disponible (~100 m ³). Vidange par infiltration.
PD.GeR.Ha.11	Fascine ou haie	Gerponville	Linéaire : 60m
PD.GeR.Ha.12	Fascine ou haie	Gerponville	Linéaire: 30m
PD.TaM.Ma.13	Augmenter la capacité de stockage	Theuville-aux-Maillots	Améliorer le ressuyage des sols en conservant le volume de stockage Volume supplémentaire à stocker : 100m ³
PD.TaM.HaF.14	Haie basse + fossé d'infiltration	Theuville-aux-Maillots	Linéaire haie : 60m Linéaire fossé : 60m
PD.TaM.FD.15	Fossé d'infiltration et diffusion	Theuville-aux-Maillots	Linéaire fossé : 60m
PDe.Ber.Ha.16	Fascine ou haie sur merlon	Bertreville (Dans SBV endoréique)	Linéaire : 30m Hauteur merlon : 20cm
PDe.Ber.FC.16	Fossé de collecte		Pour la protection de la voirie Linéaire fossé : 220m
PD.TaM.FM.17	Fossé & merlon	Theuville-aux-Maillots	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 30 m
PD.TaM.FI.18	Fossé d'infiltration	Theuville-aux-Maillots	Linéaire fossé : 50 m
PD.TaM.H.18	Bande d'herbe de 3 m de large pour limiter colmatage		Largeur de la bande enherbée : 3m Surface : 160 m ²
PD.TaM.H.19	Fourrière enherbée	Theuville-aux-Maillots	Surface à mettre en herbe : 4 480 m ²
PD.TaM.FM.20	Fossé & merlon	Theuville-aux-Maillots	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 190 m
PD.TaM.Hy.21	Hydrocurage du busage	Theuville-aux-Maillots	Linéaire du busage à curer : 30m
PD.Oua.FM.22	Fossé d'infiltration & merlon	Ouainville	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 100 m
PD.TaM.H.23	Fourrières enherbées	Theuville-aux-Maillots	Largeur de la bande enherbée : 20m Surface : 17230 m ²
PD.TaM.H.24	Bande d'herbe (amont fascine ou haie)	Theuville-aux-Maillots	Surface : 1 120m ²
PD.TaM.FI.24	Fossé d'infiltration (aval fascine ou haie)		Linéaire fossé : 20 m



Identifiant	Type	Commune	Commentaires
PD.TaM.B2.RD925	Ouvrage structurant	Theuville-aux-Maillots	Volume de stockage = 3 882m ³ Débit de fuite = 50 l/s
PD.CIM.H.25	Bande d'herbe	Criquetot-le-Mauconduit	Largeur de la bande enherbée : 20m Surface : 3 210 m ²
PD.CIM.NR.25	Reprofilage du fossé en noue à redents (en gabions)		Constitution de redents en gabions Hauteur redents : 50 cm
PD.CIM.N.26	Noue	Criquetot-le-Mauconduit	Linéaire noue : 50 m
PD.CIM.B1.RD925	Ouvrage structurant	Criquetot-le-Mauconduit	Volume de stockage = 11 171 m ³ Débit de fuite = 200 l/s
PD.SIM.FD.27	Fossé de diffusion (routier)	Sassetot-le-Mauconduit	Linéaire fossé : 40 m
PD.SIM.FM.28	Fossé & merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 50 m
PD.SIM.FM.29	Fossé & merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 30 m
PD.SIM.FM.30	Fossé & merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 90 m
PD.SIM.FA.30	Fossé exutoire		Linéaire fossé : 60 m
PD.SIM.B.30	Reprise du busage		Reprise du busage sur 10 m
PD.SIM.FM.31	Fossé & merlon + bande enherbée	Sassetot-le-Mauconduit	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 160 m Largeur de la bande enherbée : 1 m, Surface : 480 m ²
PD.SIM.H.32	Fourrière en herbe si PDT	Sassetot-le-Mauconduit	Si les cultures sont sensibles (PDT, ...) mise en herbe de la fourrière Surface : 1 220m ²
PD.SIM.B3.RD479	Ouvrage structurant	Sassetot-le-Mauconduit	Volume de stockage = 6 720m ³ Débit de fuite = 400 l/s
PD.Vin.F.33	Fascine ou haie	Vinnemerville	Linéaire : 20 m
PD.Vin.FM.34	Fossé & merlon	Vinnemerville	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 30 m
PD.SIM.SC.35	Sens de culture	Sassetot-le-Mauconduit	Maintien du sens de culture perpendiculaire à la pente
PD.SIM.FM.36	Fossé & merlon	Sassetot-le-Mauconduit	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 50 m
PD.Vin.H.37	Bande d'herbe sur une partie de la fourrière et entrée charretière	Vinnemerville	Surface à mettre en herbe : 840 m ²
PD.Vin.H.38	Bande d'herbe (fourrière)	Vinnemerville	Surface à mettre en herbe : 760 m ² + profilé de terrain pour diriger les eaux vers la prairie et éviter le rejet direct sur la chaussée.
PD.SIM.NR.39	Noue à redents	Sassetot-le-Mauconduit	Linéaire noue à redent : 710 m
PD.SMB.FD.40	Fossé de diffusion	Saint-Martin-aux-Buneaux	Linéaire fossé : 20 m
PD.SMB.F.40	Fascine ou haie		Linéaire : 30 m
PD.SMB.H.40	Bande enherbée		Largeur de la bande enherbée : 10m Surface : 2 890 m ²
PD.SMB.FM.40	Fossé & merlon		Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 30 m
PD.Vin.FM.41	Fossé & merlon	Vinnemerville	Intercepter les ruissellements des fourrières en amont Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 50 m
PD.SMB.Me.42	5 merlons (30cm) en travers du talweg	Saint-Martin-aux-Buneaux	Constitution de 5 merlons en travers du talweg Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm, Linéaire : 50 m (5x10m)
PD.Vin.Em.43	5 empochements (= petites mares d'infiltration d'environ 10 m ³ chacun)	Saint-Martin-aux-Buneaux	Surface : 50m ² (5x10m ²)



Identifiant	Type	Commune	Commentaires
PD.SIM.Me.44	3 merlons dans la prairie	Sassetot-le-Mauconduit	Constitution de 3 merlons en travers du talweg pour freiner les ruissellements rapides provenant des voiries. Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 60 m (3x20m)
PD.SIM.B5	Ouvrage structurant	Sassetot-le-Mauconduit	Volume de stockage = 6 813 m ³ Débit de fuite = 600 l/s
PD.SMB.FR.45	Fossé routier	Saint-Martin-aux-Buneaux	Linéaire fossé (ou noue selon emprise disponible) : 490 m Débit capacitair (si 1.5 m de large et 0.5 m de profondeur) : 0.5 m ³ /s
PD.SMB.FM.46	Fossé & merlon	Saint-Martin-aux-Buneaux	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 100 m
PD.SMB.FM.47	Fossé & merlon	Saint-Martin-aux-Buneaux	Fossé et merlon : Hauteur merlon : 30 cm Linéaire : 30 m
PD.SMB.H.48	Mise en herbe de la fourrière	Saint-Martin-aux-Buneaux	Surface à mettre en herbe : 920 m ²
PD.SMB.B6	Ouvrage structurant	Saint-Martin-aux-Buneaux	Talweg Rue des Prés : Volume de stockage = 3 092 m ³ Débit de fuite = 50 l/s
PD.SIM.Gr.49	Ajout de grilles-avaloirs	Sassetot-le-Mauconduit	Ajout d'avaloir (4) sur le réseau
PD.Fr50a à PD.Fr50d	Fossé d'infiltration	Saint-Martin-aux-Buneaux Sassetot-le-Mauconduit	Mise en place de fossés à redents pour ralentir et infiltrer les écoulements. Ces fossés pourront être accompagnés d'une bande enherbée de 2 à 3 m pour réduire la fréquence du curage. Linéaire total : 1.3 km Etude géotechnique nécessaire aux abords de la falaise.
PD.SMB.M.51	Mare tampon	Saint-Martin-aux-Buneaux	Réalisation d'une mare dans l'angle de la prairie (aménagement non étanché), recevant les ruissellements. La surverse de la mare rejoint la voirie comme existant. Volume à stocker (selon emprise disponible) : 100m ³



4.3 Conception et réalisation des aménagements

Le tableau présenté ci-dessous synthétise les différentes missions aboutissant à la réalisation du présent programme d'actions.

Tableau 3 : Etudes et missions mises en œuvre dans le cadre de la réalisation du présent programme de travaux

